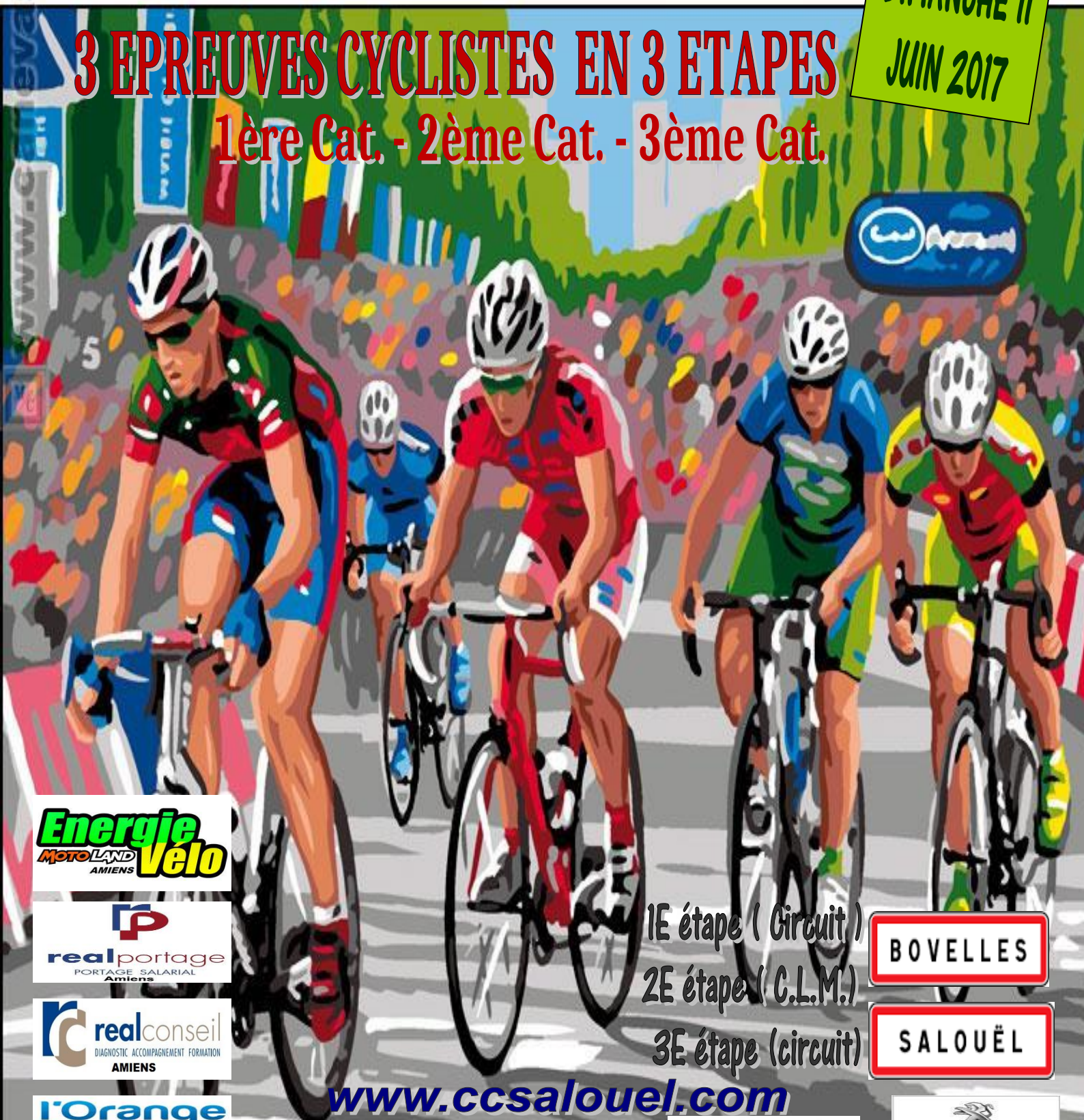


LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE

SAMEDI 10
DIMANCHE 11
JUN 2017

3 EPREUVES CYCLISTES EN 3 ETAPES

1ère Cat. - 2ème Cat. - 3ème Cat.



Energie
MOTOLAND
AMIENS
Velo

realportage
PORTAGE SALARIAL
AMIENS

realconseil
DIAGNOSTIC ACCOMPAGNEMENT FORMATION
AMIENS

l'Orange bleue
Mon Coach
Fitness
AMIENS

imprimerie
DEMAZURE

Filiflor
ADELINE & FREDERIC
DELHOMELLE
Fleuriste - Décorateur
AUMAËLE

Toute l'actualité du sport en images
Velom-photo
http://velodom-photo.com

BOVELLES

SALOUËL

www.ccsalouel.com

PEUGEOT
GROUPE TUPPIN
TDSA AMIENS METROPOLE
35 Route d'Amiens - 80480 DURY
www.groupetuppin.com



LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE 2017

I – PROGRAMME

Le **CLUB CYCLISTE DE SALOUEL** organise le **10 & 11 JUIN 2017 « LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE »**. Epreuve Cycliste Cycloport en 3 étapes (1^{ère} Cat., 2^{ème} Cat., 3^{ème} Cat (épreuve ouverte aux féminines Seniors) avec le concours des communes de **BOVELLES** et de **SALOUEL**

SAMEDI 10 JUIN :

- **Matin :** Remise des dossards et du cadeau aux coureurs à la permanence

A partir de 8h00 : **Stand ACCUEIL** place du 08 Mai à **BOVELLES**

- **1^{ère} Etape en circuit : BOVELLES - FERRIERES – GUIGNEMICOURT - BOVELLES**

Epreuve 3^{ème} Cat. Départ : 9h00 Distance : 7 tours x 9 km soit 63 km

Epreuve 2^{ème} Cat. Départ : 10h30 Distance : 8 tours x 9 km soit 72 km

Epreuve 1^{ère} Cat. Départ : 12h30 Distance : 8 tours x 9 km soit 72 km

Remise des Maillots des différents vainqueurs après l'arrivée au podium

- **Après Midi :**

- **2^{ème} Etape Contre la montre : BOVELLES (Départ Place du 08 Mai) - FERRIERES – GUIGNEMICOURT - BOVELLES** 1^{er} départ à 15h30 Distance 9 km

Départ toutes les minutes : 3^{ème} Cat. – 2^{ème} Cat. – 1^{ère} Cat. (suivant le tirage au sort effectué avant l'épreuve).

Remise des Maillots Dimanche matin au podium avant les épreuves

DIMANCHE 11 JUIN:

- **Matin :**

- **3^{ème} étape en circuit : SALOUEL (Départ Avenue du Golf) – VERS SUR SELLE – BACOUEL SALEUX – SALOUEL**

Epreuve 3^{ème} Cat. Départ : 9h00 Distance : 5 tours x 14 km soit 70 km

Epreuve 2^{ème} Cat. Départ : 10h30 Distance : 6 tours x 14 km soit 84 km

Epreuve 1^{ère} Cat. Départ : 12h30 Distance : 6 tours x 14 km soit 84 km

II - REGLEMENT

Le règlement national cycloport UFOLEP en vigueur demeure applicable pour tous les participants à cette épreuve.

III - CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Cette épreuve est ouverte à toutes les **associations cycloportives UFOLEP**. Chaque club pourra engager un ou plusieurs coureurs. Pas d'engagement constitué de coureurs de clubs différents.

Ceux-ci devront posséder un carton de 1^{ère} Cat., 2^{ème} Cat. & 3^{ème} Cat.

IV - ENGAGEMENTS

Le prix de l'engagement est fixé à **25 Euros** par participant pour l'ensemble de l'épreuve. Chaque club devra envoyer au plus tard ses engagements pour le **31 Mai 2017 (Pas de regroupement coureurs de clubs différents)**

Pour des raisons de sécurité, le nombre d'engagés sera limité à **200** au total pour les trois courses
« **Ordre d'arrivée du courrier d'engagements** »

à l'adresse suivante :

**Mr Dimitri PORET / CC SALOUEL -
71 Rue OCTAVE TIERCE Bat. F Appt. 1 / R.D.C.
80000 AMIENS**

Email : lesdeuxjournsdamiensmetropole@orange.fr

Si pour des raisons particulières, des changements intervenaient dans la liste des engagés d'un club, ce dernier voudra bien le faire savoir par mail **avant le 04 JUIN** (après cette date, plus de changement de nom).

Une annulation d'engagement ne fera l'objet d'aucun remboursement

Le fait d'être engagé implique que le cycloportif aura pris connaissance du présent règlement et qu'il en accepte toutes les clauses.



LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE 2017

V - REMISE DES DOSSARDS

Une enveloppe avec des infos, plans et les dossards des participants (par Bulletin d'engagement reçu) sera remis au responsable du club en échange des licences 2017 et des cartes cyclosporives dûment homologuées.

Les licences et les cartes seront conservées et restituées après l'épreuve en échange des dossards.

Si un concurrent abandonne en cours d'étape, aucune possibilité de départ pour l'étape suivante (restitution de la licence et carte cyclosporive).

Nous vous rappelons que vous devez vous munir d'épingles pour fixer le ou les dossards.

Le port du casque pour tous les cyclosporifs est obligatoire sur toutes les étapes ainsi qu'à l'entraînement avant chaque épreuve.

VI – DEPANNAGE

Chaque équipe à partir de 4 coureurs par catégorie pourra prévoir à sa demande un véhicule de dépannage pour crevaison à chaque course en sachant qu'en cas d'accident causé par votre véhicule, vous restez seul responsable en cas de préjudices causés par vous-même et l'organisation ne saurait voir en aucun-cas sa responsabilité engagée

Dans un souci de sécurité et de l'égalité de chance, ne seront autorisés à prendre place dans la caravane technique, que les véhicules de tourisme à l'exception de ceux de type « 4x4 » ou assimilés, un seul véhicule par équipe à chaque peloton.

Pour la 1^{ère} étape, les véhicules seront placés dans l'ordre d'arrivée des engagements, ceux arrivant le même jour étant départagés par tirage au sort. Le numéro d'ordre est remis avec le dossier d'accueil au directeur sportif. Pour la 3^{ème} étape, le numéro d'ordre des directeurs sportifs est déterminé suivant le classement général du premier coureur de chaque équipe par peloton après la 2^{ème} étape.

Au départ de la 1^{ère} & 3^{ème} étape, pour éviter des complications de circulation, les voitures des directeurs sportifs devront occuper leur emplacement 10 mn avant l'heure de départ.

Le changement de matériel (roues, vélo complet) est autorisé entre coéquipiers.

Pour des raisons de sécurité, tout changement de matériel devra s'effectuer OBLIGATOIREMENT SUR LA DROITE DE LA ROUTE.

Pour la 1^{ère} & 3^{ème} étape, Un véhicule neutre de dépannage N°1 sera devant le peloton pour couvrir éventuellement les échappées et un véhicule neutre N°2 sera derrière les directeurs sportifs pour les coureurs ne possédant pas de véhicules

Attention pour les coureurs sans véhicules de directeur sportifs, prévoir vos roues de dépannage

Les directeurs sportifs qui désirent suivre celle-ci devront être équipés d'une CB

VII - ETAPE

Pour chaque étape, les cyclosporifs devront obligatoirement passer au contrôle de départ pour signature. Le tableau des signatures sera impérativement fermé 10 mn avant la départ de l'étape

Au départ de la 1^{ère} étape, les concurrents seront appelés par équipe entière, les équipes étant classés dans l'ordre d'arrivée des engagements.

L'appel commencera 10 mn avant le départ de l'étape.

En cas d'arrivée groupée, si les juges à l'arrivée ne distinguent pas les coureurs du peloton, il sera procédé à un tirage au sort.

LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE 2017

VIII - CLASSEMENTS

Classements généraux individuel

Seront déclarés vainqueurs dans chaque catégorie, les concurrents qui auront mis le moins de temps à parcourir les trois étapes.

Classement Meilleur Grimpeur sur chaque course

Sera déclaré vainqueur de ce classement, le concurrent ayant totalisé le plus de points à l'issue de ces deux jours.

1^{ère} étape : **MG** à chaque passage sur la ligne « Côte de Guignemicourt » au km 6

- les 4 premiers coureurs classés recevront respectivement 5, 3, 2, 1 point.

3^{ème} étape : **MG** à chaque passage sur la ligne « Côte de Vers sur Selle » au km 4

- les 4 premiers coureurs classés recevront respectivement 5, 3, 2, 1 point.

Classement par Equipe sur chaque course

Sera déclaré vainqueur de ce classement, l'équipe dont les trois membres totaliseront le moins de temps au classement individuel final

Classement par point sur chaque course

Sera déclaré vainqueur de ce classement, le concurrent ayant totalisé le plus de points à l'issue de ces deux jours.

1^{ère} étape & 3^{ème} étape : **PTS** à chaque passage sur la ligne d'arrivée

- les 4 premiers coureurs classés recevront respectivement 5, 3, 2, 1 point.

IX – REMISE DES RECOMPENSES & MAILLOTS

Elles seront attribuées à l'issue de chaque étape (sauf le C.L.M.).

Les coureurs concernés devront se présenter en tenue cycliste (cuissard & maillot) au protocole (Podium) pour la remise des maillots distinctifs

Les récompenses des classements généraux (coupes , Maillots et Gerbes) seront remises le **Dimanche 11 JUIN 2017 à 16h30 à la salle des Events de Salouel**

Pot de l'amitié offert par le Comité des fêtes de Salouel après les récompenses

LES MAILLOTS DE LEADER à chaque étape & classement général

Ces maillots devront obligatoirement être portés par leurs détenteurs pendant l'étape suivante.

Si, à la fin d'une étape, il s'avère qu'un même concurrent soit leader de classement général individuel, du MG et ou du classement par Points, celui-ci prendra le départ de l'étape suivante muni du maillot Bleu Ciel. Pour les autres maillots ce sera le concurrent suivant du classement concerné qui revêtira

* **Maillot Bleu Ciel** "*Real Conseil & Réal Portage Amiens* " Catégorie 1.

* **Maillot Rouge** "*Filiflor Aumale* " : Catégorie 2.

* **Maillot Orange** "*Energie Vélo* " : Catégorie 3.

* **Maillot à Pois** "*Amiens Métropole* " : Meilleur grimpeur Catégorie 1 - 2 et 3^{ème} Cat.

* **Maillot Vert** "*Comité des fêtes de Salouël*" : Classement par Points Catégorie 1 - 2 & 3^{ème} Cat.

* **Maillot Rose** "*L'Orange Bleue* " : Classement Catégorie Féminines



LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE 2017

X – DIRECTEURS SPORTIFS

Une réunion d'information avec les directeurs sportifs aura lieu avant le départ de la 1^{ère} étape et de la 3^{ème} étape.

Les lieux et heures seront indiqués par le speaker avant les épreuves

Le véhicule de directeur sportif doit impérativement rester à son emplacement dans la caravane technique. **il est obligatoire de rouler à droite de la chaussée**

XI SECURITE

Pour les concurrents attardés (même si les signaleurs sont encore en poste) il est obligatoire de rouler à droite de la chaussée et surtout de respecter le code de la route

Il est interdit à tous les concurrents de franchir la ligne d'arrivée en sens inverse.

Pour éviter de mettre en péril la sécurité des personnes qui encadrent l'épreuve et celle des spectateurs, il est rappelé aux directeurs sportifs qu'ils ne sont pas habilités à distribuer des publicités, gadgets, friandises etc...

Les membres de l'association déclinent toute responsabilité de course. Le code de la route faisant foi, il doit être respecté par tous

L'ensemble des membres de l'association, de l'organisation (motards, signaleurs et autres personnes) sont des bénévoles, ils méritent le respect tout comme ils respectent les cycloportifs.

Sont seulement tolérer sur les deux étapes en Circuit

- Véhicules club à partir de 4 coureurs dans chaque peloton (changement de roues)
- Véhicules & Motos organisation
- Véhicules neutres (changement de roues)

Le Comité d'Organisation peut annuler une épreuve suivant la décision préfectorale ou des services compétents (sans possibilité de remboursement d'inscription) et il est chargé de faire appliquer le présent règlement. Il pourra prendre toutes les sanctions à l'encontre des cycloportifs qui ne le respecteraient pas.

XII– DROITS A L'IMAGE

Afin de permettre la diffusion et la promotion « **LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE 2017** » le plus larges possibles, chaque coureur autorise l'organisateur et son ayant droit à reproduire ou à représenter les images sous toute forme, sur tout support existant ou à venir pour toute communication au public.

XII– RESTAURATION

Sur place pendant les deux jours, buvette & restauration



BULLETIN D'ENGAGEMENT

Le présent bulletin doit être renvoyé à : **Mr Dimitri PORET / CC SALOUEL**
71 Rue OCTAVE TIERCE
Bat. F Appt. 1 / R.D.C.
80000 AMIENS

CLUB

Adresse :

Tél. : 0... / / / / E Mail : @

Nom	Prénom	Cat. Valeur 1- 2 - 3 (indiqué éventuellement Fém. avec la Cat.)	Date de Naissance	N° de Licence

Nombre d'engagements : X 25€	€
Total	€

RESPONSABLE DE L'ÉQUIPE

Nom	Prénom	Fonction	N° Licence	Téléphone

VOITURE SUIVEUSE (MINIMUM 4 COUREURS par COURSE)

MARQUE	N° IMMATRICULATION

AUCUN ENGAGEMENT PAR TELEPHONE ET SUR PLACE

Les engagements devront être transmis uniquement par courrier avec le règlement sur ce formulaire **avant le 31 MAI 2017** (Les chèques à l'ordre du **CC SALOUEL** seront encaissés après l'épreuve)

